



Fédération Française de Rugby



Comité Territorial Armagnac-Bigorre

Championnat Territorial **ARMAGNAC BIGORRE** **2010 - 2011**

Seniors 1

38 clubs du Comité Armagnac Bigorre répartis en

**2 poules de 12 clubs pour les groupes
Honneur-Promotion d'Honneur et 1^{ère} Série – 2^{ème} Série**

2 poules de 7 clubs pour le groupe 3^{ème} - 4^{ème} Séries

Adopté par le Comité Directeur du 9 juillet 2010

1 - Composition des poules

HONNEUR-PROMOTION HON	1^{ère} SERIE – 2^{ème} SERIE
Poule 1	Poule 2
U.S. EAUZE E.S.C.A. S.O. MAUBOURGUET C.O. SAINT LARY SOULAN A. MASSEUBE U.A. VIC FEZENSAC RABASTENS XV MAGNOAC F.C. F.C. TRIE IBOS S.L. A.S. MARCIAC R.S. MAUVEZIN	R.C. BASSOUES L.M. E.S. BARONNIES U.S. CASTELNAU MADIRANAIS PANJAS A.C. S.A. CONDOM R. COEUR DE LOMAGNE OURSBELILLE BORDERES R.C. TOURNAY S. R.C.L. MARQUISAT AUZAN CAZAUBON B.C. R.C. OSSUN A.S.C. AUREILHAN

3^{ème} SERIE - 4^{ème} SERIE	
Poule 3	Poule 4
U.S. MONTREAL du GERS S. VILLECOMTAL A. U.S. PLAISANCE U.S. MONTESTRUC TARBES XV R.C. SAINT PE U.S. AYGUETTE	U.S. CAPVERN U.S. GONDRIN SEMEAC O.L. U.S. AZEREIX R.S. LANNEPAX U.A. LALOUBERE E. BAZET ANDREST

2 - Déroulement de l'épreuve

2.0 - Points 'terrain' et 'points bonus'

Le comité directeur réuni en date du 17 mai 2010 a décidé d'adopter l'application de points de bonus (suivant l'article 341.1 des règlements généraux de la FFR) pour le déroulement des compétitions territoriales des poules 1 et 2 des équipes 1 de Honneur/Promotion Honneur et 1^{ère}-2^{ème} Séries.

Rappel de l'ARTICLE 341 – Le calcul des points

341.1 – « Points Terrains »

a) *il est attribué à chaque équipe, à l'issue d'un match de phase préliminaire, d'un match de phase qualificative ou des matchs « aller » et « retour » d'une phase finale (exemple : ¼ ou ½ finales) de l'une de ces compétitions, le nombre de points, dits « points terrain » suivant :*

- *4 points pour match gagné ;*
- *2 points pour match nul ;*
- *0 point pour match perdu*
- *moins 2 points à l'équipe ayant match perdu par disqualification, par forfait ou pour cause de match perdu ;*

b) *En outre il sera accordé, selon les principes ci-dessous, des points « terrain » supplémentaires dits « points bonus » :*

- *1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant marqué au moins 3 essais de plus que son adversaire ;*
- *1 point de « bonus » au bénéfice de l'équipe ayant perdu par un écart inférieur ou égal à 7 points.*

Les points de « bonus » attribués selon les principes ci-dessus s'ajoutent aux « points terrain » obtenus par l'équipe concernée.

L'épreuve se déroulera en trois phases : - **ANNEXE 1** -

⇒ **Phase préliminaire**

⇒ **Phase qualificative**

⇒ **Phase finale**

⇒ **Poule HONNEUR-PROMOTION d'HONNEUR :**

Seuls pourront participer à la compétition les clubs répondant aux obligations imposées par les articles 350 et 351 des Règlements Généraux de la FFR.

Si ces conditions ne sont pas remplies au cours de la saison 2010/2011, le club sera rétrogradé à la dernière place de sa poule et ne pourra pas participer à la phase qualificative Armagnac-Bigorre ni au Championnat de France.

Articles 350 et 351 (au 30 juin 2010)

Activités Poule HONNEUR/PROMOTION HONNEUR :

⇒ Ecole de Rugby : 22 licenciés pratiquants, féminines comprises

⇒ 1 équipe association ou en rassemblement de moins de 17 ans à XII ou XV,
ou 1 équipe association ou en **rassemblement** de moins de 19 ans Danet – Phliponeau ou Balandrade (dans le cas d'autorisation),
ou 1 équipe association ou en rassemblement de moins de 21 ans Reichel B (dans le cas d'autorisation),
ou 1 équipe féminine senior de 3^{ème} Division

⇒ 1 équipe seniors 2 à XII

Activités Poules 1^{ère} SERIE – 2^{ème} SERIE et 3^{ème} – 4^{ème} SERIE

⇒ Ecole de Rugby

⇒ 15 licenciés pratiquants, féminines comprises

2.1 – Phase préliminaire

- 2 poules de 12 clubs (Poules 1 et 2)

- 2 poules de 7 (poules 3, 4)

- matchs ALLER et RETOUR

- **début de la compétition : dimanche 26 septembre 2010**

2.1.1 - Calendrier et oppositions : voir - ANNEXE 3 -.

2.1.2 - Poule 1 et poule 2 : HONNEUR-PROMOTION HONNEUR et 1^{ère} SERIE – 2^{ème} SERIE

A l'issue de la phase préliminaire, les 6 premiers de la poule 1 seront qualifiés pour la phase qualificative Honneur, les 4 suivants pour la phase qualificative Promotion d'Honneur.

Les 6 premiers de la poule 2 seront qualifiés pour la phase qualificative 1^{ère} SERIE et les 4 suivants pour la phase qualificative 2^{ème} SERIE.

Les accessions au niveau supérieur pour la saison 2011/2012 se feront de la façon suivante **sous réserve de modifications adoptées par la FFR pour les montées en 3^{ème} division fédérale :**

➤ Le club classé premier du Groupe Honneur/Promotion Honneur (Poule 1) accède directement à la 3^e Division Fédérale (n°1 d'HONNEUR pour le championnat de France).

➤ Le club classé deuxième du groupe HONNEUR est classé N°2 de la catégorie HONNEUR pour le championnat de France.

➤ **Le club classé premier du Groupe 1^{ère} Série/2^{ème} Série (Poule 2) accède à la Poule Honneur/Promotion Honneur la saison suivante et participe au Championnat de France 1^{ère} Série (N°1 1^{ère} Série). Le n° 2 de 1^{ère} Série accède à la poule Honneur- Promotion Honneur.**

➤ Les clubs classés n° 1 et n° 2 de 3^{ème} Série accèdent à la poule de 1^{ère} – 2^{ème} Série la saison suivante

2.1.3 - Poules 3, 4 : 3^{ème} et 4^{ème} SERIES

A l'issue de la phase préliminaire, deux poules de sept seront constituées par niveau pour jouer la phase qualificative, comme indiqué ci-dessous.

2.2 – Phase qualificative

2.2.1 - Poule 1 : HONNEUR - PROMOTION HONNEUR

Barrages sur terrain neutre Honneur entre :

- le 3^{ème} et le 6^{ème} (barrage 1)
- le 4^{ème} et le 5^{ème} (barrage 2)

Les vainqueurs des barrages 1 et 2 se rencontrent pour la 3^{ème} place qualificative pour le championnat de France.

Demi-finales Promotion Honneur sur terrain neutre entre :

- le 7^{ème} et le 10^{ème}
- le 8^{ème} et le 9^{ème}

2.2.2 – Poule 2 : 1^{ère} SERIE – 2^{ème} SERIE

Barrages sur terrain neutre 1^{ère} Série entre :

- le 3^{ème} et le 6^{ème} (barrage 3)
- le 4^{ème} et le 5^{ème} (barrage 4)

Demi-finales 1^{ère} Série sur terrain neutre entre :

- le premier de la poule 2 et le vainqueur du barrage 4
- le deuxième de la poule 2 et le vainqueur du barrage 3

Demi-finales 2^{ème} Série sur terrain neutre entre :

- le 7^{ème} et le 10^{ème}
- le 8^{ème} et le 9^{ème}

2.2.3 - Poule 3 et Poule 4 : 3^{ème} et 4^{ème} SERIES

Une poule de 8 clubs en 3^{ème} Série . Ceux qui se sont rencontrés en phase préliminaire ne se rencontrent pas à nouveau mais le résultat est repris en phase qualificative (points terrain et points punis sur ces rencontres).

Une poule de 6 clubs en 4^{ème} Série. Ceux qui se sont rencontrés en phase préliminaire ne se rencontrent pas à nouveau mais le résultat est repris en phase qualificative (points terrain et points punis sur ces rencontres).

voir - ANNEXE 1 -.

Calendrier : voir - ANNEXE 2 -.

2.3 – Phase finale

2.3.1 - HONNEUR

Les 2 premiers de la poule Honneur-Promotion Honneur disputent la finale Armagnac-Bigorre

2.3.2 – PROMOTION HONNEUR

Les deux vainqueurs des demi-finales jouent la finale.

2.3.3 – PREMIERE SERIE

Les deux vainqueurs des demi-finales jouent la finale

2.3.4 – DEUXIEME SERIE

Les deux vainqueurs des demi-finales jouent la finale

2.3.5 - 3^{ème} et 4^{ème} SERIES

Les deux premiers de chaque poule de la phase qualificative jouent la finale de leur niveau respectif.

Calendrier : voir - ANNEXE 2 -.

3 – Championnats de France

Seront qualifiés pour les Championnats de France des Séries Territoriales : (sous réserve de décision fédérale),

3.1 - HONNEUR : 3 clubs

N° 1 : le club classé premier de la poule Honneur-Promotion Honneur à l'issue de la phase préliminaire, accède à la 3^{ème} Division Fédérale pour la saison 2011/2012.

N° 2 : Le club classé 2^{ème} de la Poule Honneur.

N°3 : Le vainqueur du match de barrage Honneur.

Nota important : si le club classé N°2 ou N°3 du Comité AB devient champion de France Honneur, il accèdera pour la saison 2011/2012 à la 3^{ème} Division Fédérale.

3.2 - PROMOTION d'HONNEUR : 2 clubs

N° 1 : le Champion de Promotion Honneur.

N° 2 : le Finaliste Promotion Honneur.

3.3 - PREMIERE SERIE : 2 clubs

N° 1 : le Premier de la poule de 1^{ère} – 2^{ème} Série (Poule 2)

N° 2 : le Champion si le premier de la poule 2 n'est pas en finale, le finaliste si le premier de la poule 2 est en finale

3.4 - DEUXIEME SERIE : 2 clubs

N° 1 : le Champion de 2^{ème} Série.

N° 2 : le Finaliste de 2^{ème} Série.

3.5 - TROISIEME SERIE : 1 club

Le champion Armagnac-Bigorre

3.6 - QUATRIEME SERIE : 2 clubs

Le finaliste de 3^{ème} Série et le champion de 4^{ème} Série

RAPPEL IMPORTANT : Les clubs ayant atteint les ¼ de finale du championnat de France au cours de la saison 2009/2010 ne pourront pas participer au championnat de France 2010/2011 dans la même série ou une série inférieure.

Le club suivant au classement prendra leur place.

4 - Classement fin de saison 2010/2011 pour la constitution des poules de la saison 2011/2012

Dans l'ordre :

- Sortent de la liste, le ou les clubs montant en 3DF.

- En tête de liste sont classés les clubs descendant de 3^e DF, dans l'ordre de classement final dans les poules (ou classement inter-poules).

Suivent ensuite :

- Le premier club Honneur ne montant pas en 3 DF (résultat des phases finales).
- La suite du classement en poule Honneur/Promotion Honneur jusqu'à la 10^{ème} place incluse (classement dans la poule pour les non classés en phase finale).
- Le premier de la poule Première Série en 11^{ème} position au moins.
- Le N° 2 de Première Série en 12^{ème} position au moins.
- La suite de la poule Honneur/Promotion Honneur jusqu'au dernier.
- La suite de la poule de 1^{ère} Série/2^{ème} Série (classement dans la poule pour les non classés en phase finale) jusqu'à la 22^{ème} place incluse.
- Le champion de 3^{ème} Série en 23^{ème} position au moins.
- Le finaliste de 3^{ème} Série en 24^{ème} position au moins.
- La suite du classement de la poule 1^{ère} Série/2^{ème} Série jusqu'au dernier.
- Les clubs de 3^{ème} Série dans l'ordre de classement de la poule en phase qualificative.
- Le champion de 4^{ème} Série.
- Le finaliste de 4^{ème} Série.
- Les clubs de 4^{ème} Série dans l'ordre de classement de la poule en phase qualificative.

5 - Règlement sportif et disciplinaire

Il sera fait application des règlements sportifs de la F.F.R. pour la saison 2010/2011.

Horaires des rencontres : ➡ Début des rencontres : **15 heures 30**

6 - Règlement financier

Le règlement financier sera établi par la Commission des Finances et adressé aux clubs après approbation par le Comité de Direction territorial.

7 - Championnat Armagnac Bigorre 2011/2012

7.1 - Le Groupe 1 (HONNEUR / PROMOTION D'HONNEUR)

regroupera les douze premiers clubs du classement de la saison 2010-2011, tel que défini ci-dessus (phase préliminaire en poule de 12 et rencontres aller/retour).

7.2 - Le Groupe 2 (1^{ère} et 2^{ème} SERIES)

regroupera les 12 clubs classés de 13 à 24 au classement de fin de saison 2010-2011, tel que défini ci-dessus (phase préliminaire en poule de 12 et rencontres aller/retour).

7.3 - Le Groupe 3 (3^{ème} et 4^{ème} SERIES)

regroupera les clubs restants en poules de 6 ou 7 clubs (phase préliminaire en matchs aller/retour). Les poules seront constituées en appliquant le serpent sur le classement des clubs.

Les poules 1 et 2 seront OBLIGATOIREMENT composées de 12 clubs maximum.

Dans le cas où le nombre de clubs descendant de 3^{ème} division Fédérale serait supérieur aux accessions, le nombre de descentes en poule 2 sera modifié en conséquence.

8 - Récompenses

Chaque champion territorial recevra le bouclier et un trophée.

Chaque finaliste recevra un trophée.

Le bouclier récompensant le champion Armagnac-Bigorre est confié à ce club pour la saison suivante. Celui-ci sera tenu pour responsable de son état. Il devra être restitué, sans dommage ni dégradation, au Comité Armagnac-Bigorre pour le 15 mars 2010. La restauration éventuelle du trophée confié serait réalisée aux frais du club responsable.

L'engagement du club à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.